
SECRETIARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs de recrutement d'élèves à former à l'Institut National de Formation en Travail Social de Gaoua, pour le compte du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-après :

Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombre de postes
Educateurs Sociaux	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	50
Educateurs de Jeunes Enfants	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	40
Attachés d'Education Spécialisée : option éducation surveillée	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	30
Attachés d'Education Spécialisée : option formation et réinsertion des personnes handicapées	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	10
Adjoints Sociaux	BEPC ou CAP Art ménager (broderie, coupe couture, tissage, économie familiale et rurale) ou tout autre diplôme reconnu équivalent	60

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des

concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un engagement à servir en milieu rural pendant six (06) ans.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Direction des ressources humaines du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Immeuble Baoghin (sise au quartier Larlé) à côté des rails ;

- Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci- dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOYA	- OUAHIGOYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de quatre vingts (80) élèves Moniteurs d'éducation de Jeunes Enfants à former à l'Institut National de Formation en Travail Social de Gaoua, pour le compte du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement ou d'un handicap moteur ;
- un engagement à servir en milieu rural pendant six (06) ans.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Direction des ressources humaines du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Immeuble Baoghin (sise au quartier Larlé) à côté des rails ;
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National